



Apprentissage des langues



Labellisé Erasmus 2023 - 2026, le collège envisage des mobilités à l'étranger (Espagne et Rép. Tchèque en 24-25).

LV1 : Anglais ; LV2 dès la 6ème : Allemand.
LV2 à partir de la 5ème : Allemand ou Espagnol



Cultures et langues de l'antiquité - Latin à partir de la cinquième.

Section EURO : approfondissement en Anglais à partir de la 4ème,

Activités Optionnelles

Section sportive Kayak avec Brest Bretagne Nautisme
Recrutement par sélection le 20 mars à 16h. RDV au patronage laïc du Bergot, séances sur la Penfeld. Permet une dérogation pour être scolarisé dans notre collège au besoin.

Le collège propose des activités à la pause d'une heure trente le midi (12h00 - 13h30).

Activités artistiques, culturelles ou sportives sont proposées à tous les élèves et encadrées par des personnels :

Ateliers au CDI, jeux de société, informatique, etc. (variable selon les années)

L'association sportive, affiliée à l'UNSS, propose sur la base d'une adhésion de 5 €, des activités diverses telles que le badminton, le futsal, de l'athlétisme ...

« Devoirs faits » : jusqu'à 17h30 ou sur les heures de permanence (aide aux devoirs).

2h de sport en plus : pour les volontaires, activités sportives après les cours encadrées par des professionnels des clubs alentours.

INFORMATIONS PRATIQUES

Joséphine-Baker est le collège de secteur des élèves de Bellevue et du sud-ouest du quartier de Lambézellec (au sud du boulevard de l'Europe).

Le collège est desservi par les lignes 1 et 5 Bibus et bientôt par la deuxième ligne de tramway ... (2026).

Horaires d'ouverture scolaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h45 - 17h30
Mercredi : 7h45 - 12h00

Contact :

Collège Joséphine-Baker
3, Rue de Touraine
BP63157
292231 BREST CEDEX 3
Tél. 02 98 03 12 41
ce.0290149e@ac-rennes.fr

accessibilité :



site internet :



personnels formés :



Collège Joséphine-Baker
Brest



NOUVEAU :
Ouverture d'une
section sportive Kayak !

Collège Joséphine-Baker

BREST

Établissement d'enseignement public

Informations 2025 - 2026



Présentation / Accueil :

Présentation dans les écoles du secteur.
Journées d'accueil au collège organisées avec les écoles du secteur

Portes ouvertes le Vendredi 14 mars 2025

16h30 - 18h30

Le Collège

Le collège Joséphine-Baker s'appelait Kerhallet jusqu'en 2023. Appartenant au réseau d'éducation prioritaire de Bellevue - Keredern, il est également le siège d'une Cité éducative sur ces mêmes quartiers depuis 2022 : <https://www.citeseducatives.fr/>

Réseau d'éducation prioritaire et cité éducative

Ces dispositifs nous permettent de bénéficier de moyens d'encadrement renforcés et de plus grandes possibilités de proposer des projets stimulants à nos élèves :

- des classes limitées à 25 élèves au lieu de 30 ;
- des moyens supplémentaires pour les dédoublements des cours de français et mathématiques (6ème et 5ème en 2025) ;
- un adulte relais aide les parents dans leurs démarches quotidiennes avec le collège ;
- un personnel d'éducation est dédié à la médiation entre élèves ;
- des partenaires des quartiers participent régulièrement à la vie du collège : maison de quartier, patronage laïc, centre socio-culturel, dispositif de réussite éducative, personnels de prévention.

Effectifs 2024-2025 :

350 élèves répartis en 17 classes.

Le Conseil Départemental du Finistère

En charge du fonctionnement matériel du collège qu'il finance, il met également du personnel à notre disposition. Il propose un service de demi-pension le midi (sauf le mercredi) facturé par forfait 1, 2, 3, ou 4 jours au choix. Les repas sont préparés sur place par notre équipe.



Infos
restauration :



Section d'enseignement général et professionnel adapté S.E.G.P.A.

En très grande difficulté scolaire, les élèves de SEGPA bénéficient de classes à effectifs réduits (16 élèves) et d'une pédagogie adaptée et individualisée. Ils peuvent également être inclus dans les autres classes en fonction de leurs capacités. L'objectif est de permettre à chacun de réussir selon ses possibilités.

Les élèves sont d'abord pré-orientés en 6ème SEGPA. L'orientation définitive est confirmée en fin de 6ème.

Un dossier doit être constitué pendant la dernière année d'école primaire. Il sera étudié en commission départementale pour une réponse en juin.

Cette décision de la commission est préalable à toute inscription.

En 6ème et en 5ème, l'enseignement est assuré par des professeurs des écoles spécialisés et des professeurs de collège.

En 4ème et 3ème, des professeurs de lycée professionnel complètent l'enseignement général par un enseignement professionnel en ateliers de découverte des métiers dans deux domaines :

- Habitat
- Hygiène, Alimentation et Services

Les élèves bénéficient également de périodes de stages étendues en 4ème et en 3ème (jusqu'à 9 semaines).

En fin de collège ils passent le Certificat de Formation Générale et, si possible, le Diplôme National du Brevet série professionnelle. Ils sont prioritaires pour l'orientation en CAP.

Unité localisée d'inclusion scolaire U.L.I.S.

Un dossier doit être constitué pendant la dernière année d'école primaire et adressé à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui décide de l'orientation et de l'affectation en ULIS. Nous n'inscrivons pas directement les élèves.

Les élèves sont scolarisés en classe ordinaire autant que possible. Leurs besoins spécifiques sont pris en compte par un professeur des écoles spécialisé qui les suit pendant tout leur parcours au collège et qui leur apporte, en groupe réduit, les enseignements adaptés nécessaires à leur bonne inclusion au collège.

L'objectif est de permettre à chacun de réussir selon ses possibilités.

En fin de collège ils passent un diplôme, le Certificat de Formation Générale. Ils se dirigent ensuite vers un CAP + ULIS Lycée (ils sont prioritaires) ou un I.M.E. Ces orientations doivent également être validées par la MDPH.

Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones nouvellement Arrivés U.P.E.2A.

Cette unité accueille temporairement des élèves des collèges alentours qui viennent d'arriver sur le territoire français et qui ne maîtrisent pas la langue. Pendant un an ils vont bénéficier d'un emploi du temps adapté dans leur collège avec des cours de Français Langue Seconde à Joséphine-Baker qui leur permettront de poursuivre leur scolarité dans le cursus ordinaire de leur collège.

C'est la Direction académique qui valide l'entrée d'un élève dans ce dispositif.